



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° 2016-013A

**Composition de la conférence intercommunale pour le
logement**

**Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur,**

Le président de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et notamment son article 8,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR et notamment son article 97,

Vu le décret n° 2015-522 du 12 mai 2015 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande de logement social,

Vu la délibération n°160-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 portant sur la création de la conférence intercommunale du logement et le lancement du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

arrêtent

Article 1 : La conférence intercommunale du logement est co-présidée par le préfet de Savoie ou son représentant et le président de Chambéry métropole ou son représentant,

Article 2 : La conférence intercommunale du logement de Chambéry métropole est composée des membres suivants :

Représentant des services de l'Etat :

- Le Préfet de Savoie ou son représentant
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

Représentants de Chambéry métropole :

- Le Président de Chambéry métropole ou son représentant
- Le Vice-président chargé de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage
- Le Vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville

1^{er} collège-représentants des collectivités territoriales :

- Les Maires des communes membres de la communauté d'agglomération Chambéry métropole ou leurs représentants
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant

2^{ème} collège-représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions des logements sociaux :

Bailleurs sociaux :

- La Présidente de CHAMBERY ALPES HABITAT/SAIEM ou son représentant
- Le Directeur Général de l'OPAC Savoie ou son représentant
- Le Directeur Territorial d'ICF Habitat sud-est Méditerranée ou son représentant
- Le Directeur Général de SAVOISIENNE HABITAT ou son représentant
- Le Directeur Général de SCIC HABITAT Rhône Alpes ou son représentant
- Le Président de HALPADES ou son représentant
- Le Président du directoire de SOLLAR ou son représentant
- Le Président de la SAHLM Immobilière Rhône Alpes ou son représentant

Réservataires des logements sociaux

- Le Président d'ENTREPRISE HABITAT ACTION LOGEMENT ou son représentant

Maitrises d'ouvrage d'insertion, associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Le Président du GRILLON ou son représentant
- Le Président de LA SASSON ou son représentant
- Le Président de HABITAT & HUMANISME Savoie ou son représentant

3^{ème} collège-représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :

Associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de concertation :

- Le Président de l'AFOC Savoie ou son représentant
- Le Président de la CGL-UD Savoie ou son représentant
- La Présidente de la CNL Savoie ou son représentant
- La Présidente de la CSF Savoie ou son représentant

Associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :

- La Présidente de l'UDAF Savoie ou son représentant
- La Présidente de l'ADIL de Savoie ou son représentant.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des membres de la Conférence intercommunale du logement

La secrétaire générale de la préfecture et le président de la communauté d'agglomération Chambéry métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait à Chambéry, le

Le Préfet de la Savoie,

Denis Labbé

Le président,

Xavier Dullin